Requalification du parc prive résorption de l'habitat indigne

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON
Direction Habitat Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS cedex 02
02 41 18 80 67
ml.cloarec@maine-et-loire.fr
g.guyon@maine-et-loire.fr

Département du Maine-et-Loire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'amélioration de la qualité du parc privé,
- Intervenir prioritairement sur l'est du département.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires privés

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Travaux subventionnables par l'ANAH ;
- Travaux relevant du dispositif départemental (PIG Départemental),
- Occupation du logement

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 5% de la dépense subventionnée (majoration de 1% sur les secteurs 7 et 9 du PDH),
- 10% pour la dépense subventionnée pour les secteurs 3 et 5.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Acteurs sociaux, EPCI.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Inclus dans le budget 2019 propriétaires privés : 320 000€.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2018 : 11 logements représentants 33665€
En 2017 : 12 logements représentants 43212€ d'engagements financiers
En 2016 : 30 logements représentants 78 023 € d'engagements financiers.
En 2015 : 17 logements représentant 60 067 € d'engagements financiers
En 2014 : 11 logements représentant 30 921 € d'engagements financiers.

Fiche mise à jour en Juillet 2019